

Il est pris Monsieur le
Préfet de bien vouloir
désigner ce géologue

le Conseil, sur la proposition de M^r le Maire
décide, de consulter un géologue qualifié
la possibilité de trouver sur le territoire
la Ville, des eaux d'un teneur maxima de
25° hydrométrique et en quantité suffisante
nomme pour faire partie de la Commission
des Eaux.

Envoyé le 7 août 1929
Reçu le 19

M^{rs} Chouvenin, Delbès, Marotte, Dupuis
Guy, Volain, aux quels se joindra la
Municipalité.

Plan d'Aménagement
de la Ville d'Orsay.
Projet d'extension et
d'embellissement

Monsieur le Maire, dépose sur le bureau:
1° Un plan au 1/5000 du territoire, sur lequel
sont figurées les nouvelles voies à créer et les
zones destinées à des espaces libres pour
utilisation publique.

2° Un plan au 1/1000 de l'agglomération
reproduisant à plus grande échelle, les voies
et zones indiquées sur le plan au 1/5000.

3° Un programme des servitudes.

4° Un mémoire descriptif et explicatif.

5° Un rapport de la Commission chargée
de l'étude du projet.

Le Conseil délibère:

Adopte les dispositions prévues aux plans
et programme présentés en minute, en faisant
siennes les observations formulées par écrit
dans le rapport de la Commission, lequel
rapport s'applique aux tracés envisagés
et au programme des servitudes.

Elargissement
du Pont sur l'Yvette

Monsieur le Maire dépose sur le bureau
un dossier dressé par le service vicinal,
comportant des plans, dossiers, avant-métré,
détail estimatif et un rapport explicatif.

Il appelle les membres présents à prendre
connaissance des pièces du projet.

Il donne lecture du rapport de Monsieur
l'Ingénieur en Chef du service vicinal,
conduisant au vote par la Commune
participation de 50% dans les travaux
Le Conseil délibère,

Envoyé le 7 août 1929
Reçu le 19

Adopte les dispositions techniques prévues à l'avant-projet présenté.

Vote en principe la participation de 50% demandée.

Demande par voie d'autorisation spéciale de pouvoir affecter au paiement de la participation communale, tout ou partie du crédit de 14659,25 inscrit au budget supplémentaire de 1929, à l'article 6, des dépenses (Plus value d'emprunts).

S'engage à renouveler la même demande d'autorisation pour le budget additionnel de 1930; dans le cas où il ne serait pas fait emploi des fonds prévus à l'article 6. du budget de 1929.

Le Conseil,

Après avoir pris connaissance du projet déposé par M^e Collet en vue d'être autorisé à lotir trois parties de terrain constituant les îlots D, E, P et Q du plan de lotissement de la Broche; la Commission des chemins entendue;

Émet un avis favorable au projet, sous les réserves suivantes :

1^o M^e Collet devra s'engager à installer à ses frais dans toute la partie de la rue de Chateaufort intéressée par le projet, c'est à dire, sur une longueur d'environ 190 mètres, une canalisation destinée, à l'évacuation des eaux pluviales, une canalisation d'eau potable, deux bouches de lavage au point le plus élevé de la rue, une bouche d'incendie dont l'emplacement sera fixé d'accord avec l'inspecteur Départemental des services d'incendie, les consoles nécessaires à l'éclairage public, par l'électricité à raison d'une console tous les 50-mètres.

2^o M^e Collet devra s'engager à modifier ~~à modifier~~ la division de l'îlot Q et la division de l'îlot P, de façon à ce que tous les lots aient un accès sur la rue de

Envoyé le 7 août 1929
Reçu le _____

Extension du
lotissement de
la Broche

Envoyé le 6 août 1929

Reçu le

Association X
Syndicale
"Le Coteau"

Projet de constitution

Chateaufort, la rue des Gâtines ou la rue
Rocher.

En ce qui concerne la demande de déclassement
du sentier rural n° 10 le conseil ajourne sa
décision jusqu'au moment où M. Collet
produira un accord avec tous les riverains
de ce sentier.

M. le Maire dépose sur le bureau le projet de
constitution de l'association syndicale dite
"Le Coteau".

Il fait remarquer que les conditions de majorité
ont été obtenues et que le conseil syndical a été
nommé.

Il ajoute que les voies du lotissement ont 6 m
de largeur et que d'autre part tous les
aménagement sont prévus.

Le Conseil délibère :

Donne un avis favorable à la constitution
du syndicat.

Fait toutefois remarquer que si les travaux
sont exécutés en ne réservant que 6 mètres de
largeur aux voies du lotissement, cela fera
obstacle à un classement éventuel dans la
voirie urbaine publique, la commune ayant
décidé de n'incorporer au réseau public
que des voies de 8 mètres, s'étonne que les
riverains de la rue Pasteur dans la section
comprise entre le chemin rural 36 et chemin
G.C. n° 68 n'aient pas été compris dans le
périmètre de l'association.

M. le Maire expose au conseil que la Prairie
des Isles, louée à M. Pescheux, va devenir
bientôt libre de location et il estime que le
moment est venu d'établir un plan rationnel
d'aménagement.

Il fait connaître les demandes qui lui ont été
adressées pour l'établissement de terrains de
jeux et de sports.

Le conseil après échange d'observations
entre ses divers membres, décide de

Prairie des Isles
Plan d'aménagement

Envoyé le 6 août 1929
Reçu le

Subvention Industrielle de la sucrerie de Paray (1928)

Charger M^r Delbès, géomètre, de l'établissement d'un projet de plan d'aménagement de la Prairie des Isles, d'accord avec la Commission des chemins.

M^r le Maire dépose sur le bureau un dossier relatif au règlement amiable de la subvention Industrielle due par la sucrerie de Paray pour dégradation commises en 1928 aux chemins vicinaux ordinaires n^{os} 3 et 9.

Le Conseil,

Vu l'avis de la commission des chemins.
Vu la lettre du 22 Juin 1929 de M^r le Directeur de la sucrerie de Paray.

Délibère:

accepte la somme de 1500 francs à titre de la subvention industrielle à payer par la sucrerie de Paray pour dégradation en 1928.

Demande l'homologation amiable par la commission départementale.

M^r le Maire donne lecture au conseil d'une lettre de M^r le Préfet de Seine et Oise sur la création d'une organisation départementale de secours d'incendie.

Le Conseil après avoir eu connaissance de cette lettre et du règlement.

- 1^o Donne son adhésion au règlement
- 2^o Vote la prime d'assurance s'élevant pour la commune d'Orsay à la somme de 50 francs par an.
- 3^o ~~Vote la taxe d'abonnement à raison de 0^t 10 par habitant.~~

Le conseil vote à la suite de la délibération du conseil du 15 Juin 1929, portant la création d'un emploi de chef cantonnier, la somme de 4500 francs pour l'année 1929, à prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours.

Le Conseil, sur la demande M^r le Maire et comme suite à une réclamation des commerçants d'Orsay, demandant la création de panneaux d'affichages.

Envoyé le 6 août 1929
Reçu le

Service départemental de secours Incendie

Envoyé le 6 août 1929
Reçu le 9 août 1929

Vote de Suppléments de crédits
Cantonnier chef.

Envoyé le 6 août 1929
Reçu le 9 août 1929

Panneaux pour affichage

vote la somme de 1800 francs, pour l'établissement
de 8 panneaux d'affichage.

Ces panneaux seront posés après étude de la
Commission aux endroits ci. après :

1. Place de la République
2. rue de Verdun près de la Gare du Guichet
3. rue de Bozère maison Grégoire
4. Viaduc. Etat - rue de Montlhéry
5. Parc d'Orsay. propriété de M^r Ricard
6. Passage à niveau - rue Georges Clémenceau
7. Ancien Presbytère.
8. Pont de l'Yvette.

Envoyé le 6 août 1929

Reçu le 9 août 1929

Achat de tuyaux
Monsangland
Vote de crédit

Envoyé le 7 août 1929

Reçu le

Chemin de Fer
de l'Etat

Protestation

Le Conseil vote la somme de 500 francs pour
l'achat de tuyaux ayant servi à la St^e des
Commerçants d'Orsay pour leur fête à la pièce
d'eau ou leur prix infime. cette somme
sera prélevée sur les fonds libres de l'exercice
en cours après approbation Préfectorale.

Le conseil vivement ému par l'annonce
de l'ajournement indéfini des travaux
d'achèvement de la ligne de Chartres à
Paris par Gallardon, commencés depuis
30 ans, contrairement aux engagements
pris envers les populations que doit desservir
cette ligne et les innombrables promesses qui
leur ont été faites jusqu'en 1927, proteste
énergiquement contre cet abandon qui cause
un dommage énorme à toutes les Communes
traversées par la nouvelle ligne dont les
territoires ont été bouleversés et coupés par
les travaux déjà effectués depuis plus de
15 ans et demande instamment que les
derniers travaux soient achevés sans de
nouveaux retard.

Et subsidiairement,

que si l'Etat décide de mettre en exploitation
un tronçon de cette ligne pour desservir
la région Parisienne par une ligne élec-
trique, ce tronçon soit prolongé jusqu'à Orsay
point terminus et ou des terrains achetés

+ du projet primitif

Envoyé le 6 août 1929

Reçu le 19

Demande de
Subvention
Pompe à incendie
et acc^{es}

par l'Etat sont prêts à recevoir l'usine électrique, les dépôts de machines etc. Le Conseil, confirmant ses délibérations des 29 octobre 1928 et 26 janvier 1929, décidant l'acquisition d'une moto pompe Baffly et de ses accessoires.

Considérant que la dépense engagée à ce jour s'élève à 25833 francs suivant devis Baffly et Picard; que les ressources de la commune ne lui permettent pas d'assurer le paiement de la totalité de cette dépense; que les dons et souscriptions publiques déjà recueillis ont été entièrement affectés au payement des effets d'habillement, vestes de cuir, etc dont sont pourvus les sapeurs pompiers, et qu'il est impossible d'obtenir de nouvelles ressources par les mêmes moyens.

Demande instamment à Monsieur le Préfet de bien vouloir demander à Monsieur le Ministre de l'Intérieur d'accorder à la Commune d'Orsay la subvention la plus élevée qu'il sera possible s'engageant à prendre à la charge de la commune le montant de la différence entre le total de la dépense et la subvention éventuelle.

Compte de gestion
1928

Parc d'Orsay
1^{ère} partie

Le Conseil approuve le compte de gestion de l'exercice 1928, présenté par M. Arrighi receveur de l'association syndicale du lotissement du Parc d'Orsay (1^{ère} partie) et dont les recettes et les dépenses s'élèvent à savoir :

Recettes: 28624, 39
Dépenses: 13463, 93

Excédent de Recettes: 15160, 46

Assistance aux
Vieillards

Monsieur le Maire dépose sur le bureau la demande suivante :

M^{me} Marie Joséphine Borgeon V^{ve} Cassard, -
journalière, domiciliée à Orsay rue de Paris

Envoyé le 7 août 1929

Reçu le 19

26, depuis le 15 mars 1924, y ayant son domicile
de secours, née le 18 octobre 1863 à Guyaus-Vannes
(Doubs) ne pouvant plus travailler.

admise en 1^{ère} partie
Blondel, Cadot, Berrou, Dreun, Lefèvre, Lemerle, Levasseur, Marotte, Demouchy, Bertrand, Guillemard, Prieux, Dumarand, Lefèvre, Chouveau, Guy, Dupré, Stevenin, Hermabessière, A Obier

Séance du 28 septembre 1929

Du Mardi 24 septembre 1929.

Convocation du conseil Municipal pour le
samedi 28 septembre 1929 à 20 heures 15,
pour y délibérer sur les affaires portées à
l'ordre du jour.

Le Maire

Blondel

L'an mil neuf cent vingt neuf, le samedi
28 septembre, le conseil Municipal d'Orsay
s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de
ses séances sous la Présidence de Monsieur Paul
Blondel Maire.

Étaient Présents: M^{rs} Blondel Maire, Cadot,
Berrou, Dreun adjoints, ~~Feltus~~, Lemerle, Levasseur,
Marotte, Demouchy, Bertrand, Guillemard, Prieux,
Dumarand, Lefèvre, Chouveau, Guy, Dupré,
Stevenin, Hermabessière,

Absents excusés: Delbès, Vilain, Janotton.
Le Conseil choisit pour secrétaire M. Chouveau
lequel fait lecture du procès verbal de la
précédente séance, qui est adopté à l'unanimité,
sous la réserve de M^r Dreun, qui, demandant
de que pour le Plan d'aménagement de la

Prairie des Isles, il faut lire; M^r Delbès sera chargé du plan d'aménagement de la partie Nord et M^r Thomas de la partie Sud. Le cimetière restant réservé à M^r Thomas.

Le Conseil donne acte à M^r le Maire de diverses correspondances: lettres. Leport de la Ecuilerie, lettre de M^r l'ingénieur Vicinial. M^r le Maire donne lecture d'une lettre de la C^{ie} du Gaz, qui avise que le prix du gaz applicable du 1^{er} octobre 1929 au 31 mars 1930, et calculé, conformément au cahier des charges, s'élève à 1^{fr} 13^{cs}. Le Conseil, demande justification de l'établissement de ce prix à la C^{ie} du Gaz.

Tranquillité sud lumière M^r le Maire donne lecture d'une lettre de M^r le Préfet de Seine et Oise, qui demande de bien vouloir faire parvenir d'urgence deux exemplaires de la délibération du conseil Municipal, donnant avis sur ce même projet suivant les termes de l'article 6. sus-visé.

Le Conseil ajourne sa décision.

Nomination des délégués Conformément à la loi en vigueur, le conseil, pour la liste électorale nomme M^r Beroun François pour faire partie de la commission, chargée de dresser la liste électorale, pour 1930 et MM^{rs} Lefèvre Alexis et Priost René membres de la commission, chargée de juger les réclamations qui, pourraient se produire.

À partir du 1^{er} janvier 1930, et aux termes de la loi de finances du 21 juillet 1920, article 14, la taxe sur les chiens est ainsi fixée.

Chien d'agrément 20 f.

Chien de chasse 10 f.

Chien de garde 5^{fr}.

Proposition pour les répartiteurs. Vu la loi sur l'organisation Municipale portant art. 61, que le conseil Municipal dresse chaque année, une liste contenant un nombre de noms doubles, de celui des répartiteurs à nommer, sont proposés à l'unanimité.

Étitulaires

Correspondances

Questions diverses

Tranquillité sud lumière

Envoyé le 1^{er} octobre 29

Reçu le 4 octobre 29

base sur les chiens

Envoyé le 1^{er} octobre 29

Reçu le 4 octobre 29

Envoyé le 1^{er} octobre 1929

Reçu le 4 octobre 1929

De la Commune M^{rs} Berouze M^d de chaussures
 Olivier propriétaire
 Dreux - d° -
 Génétain d°

Hors la C^{ne}

Pelletier Ernest rentier
 Galand Eugène maçon
 Isambert fils fermier à Palaiseau
 Hue Paul fermier à Gif
 Bouteille père cultivateur à Villejust
 Guillemin Olympe rentier à Palaiseau

Suppléants

De la C^{ne}

Pouffary rentier
 Vilain Prosper cultivateur
 Feltier Athanase rentier
 Lefèvre Alexis propriétaire
 Prévost René cultivateur
 Duvaun Ernest cultivateur

Hors la C^{ne}

Meslé cultivateur à St-Jean de Beauregard
 Dugué Eugène rentier à Bures
 Petit Désiré cultivateur à Villebon
 Noël cultivateur à Bures

1 octobre 29

4/10 29

Question des Eaux
 Note de crédits

Le conseil confirmant sa délibération en date du 3 août dernier, vote un crédit de mille francs pour les frais préliminaires du géologue, de l'analyse des eaux et de l'Inspecteur du service des incendies, à prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours, après approbation Préfectorale, a ajoutés au devis du projet.

Ancien Presbytère
 création d'un bureau
 de Poste

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M^r le Directeur Régional des Services Postaux et financiers demandant qu'elle était les intentions de la Commune au sujet de la création d'un bureau de poste sur l'emplacement de l'ancien presbytère.

Proposé le 19 1924

Répondu le 19 1924

Protestation pour
 Insuffisance du Gaz.

Le conseil, renvoi cette affaire à la commission des Finances pour étude. Le conseil se faisant l'écho des plaintes justifiées des habitants, proteste énergiquement contre l'insuffisance et l'irrégularité de la pression constatée par le manomètre

Envoyé le 1/10 29

Reçu le 1/10 29

Assistance aux
femmes en couches

Envoyé le 1/10 29

Reçu le 1/10 29

Assistance aux
Vieillards

Envoyé le 1/10 29

Reçu le 1/10 29

Assistance
Médicale gratuite

Allocations Militaires

Eclairage des Rues

enregistreur et invite la Direction de la
S^{té} Anonyme d'Eclairage par le Gaz et
l'Electricité 7 rue de Provence à Paris
à remédier dans le plus bref délai à cet
état de choses intolérable.

Madame Blanche Duvivier, femme Louis, domiciliée
à Orsay, 1 rue Verrier, depuis septembre 1911, ayant
déjà 4 enfants âgés de 11-7-5 et 2 ans, ayant son
domicile de secours à Orsay.

admise en 1^{ère} partie

M^{me} Angéline Adélaïde Chrétien V^{ve} Marchand
sans profession, domiciliée à Orsay rue de Paris depuis
19 ans, née le 15 septembre 1863, à Chateaufort
(S. et O) sans aucune ressource, ne pouvant plus
travailler pour cause de maladie.

Admise en 1^{ère} partie.

Le conseil décide d'ajouter à la liste d'assis-
tance médicale gratuite M^{lle} Eugénie Bigneau
orpheline, pupille de la Nation.

M^r le Maire donne connaissance au conseil d'une
demande d'allocation journalière pour soutien
indispensable de famille, art 24 de la loi du 1 avril
1923. présentée par Cassard Georges convoqué
pour une période d'instruction.

Le conseil après examen de cette demande
considérant que cette famille mérite intérêt et
bienveillance émet l'avis qu'une suite favorable
soit donnée à cette demande.

Le conseil, décide de porter à 24 le nombre de becs
de gaz, qui devront rester allumés pendant
toute la nuit aux emplacements ci-dessous

1. B^d Dubreuil et rue Archange M^{on} Bernard

2. - d^o - Asile Dubreuil.

3. - d^o - face à la Boille

4. d^o au bas des escaliers de la Gare

5. d^o en haut des escaliers - d^o -

6. rue de Chartres face rue des Escaliers

7. rue de Montliéry face Maison Péry

8. - d^o - rue des Sources

9. Place de la République Maison Gautier

- 10, rue de Paris Maison Olivier
- 11, - d° - Maison Salmon
- 12, rue Verrier et Boursier Maison Boudon
- 13 Avenue Maréchal Foch face Avenue St Laurent
- 14, - d° - coin de la Mairie
- 15, - d° - face jardin orphelinat St Suzanne
- 16, - d° - face rue de l'Yvette
- 17, rue de Versailles Maison Grégoire
- 18, - d° - gare du Guichet
- 19, d° Maison Rousselet
- 20, rue de Bozère Maison Guillemin Georges
- 21, - d° - Jardin Jussanne
- 22 - d° - maison Despécher
- 23, - d° - au pont de bois
- 24, rue du Buisson au pont chantier Dupout
- 25, rue du Mail et rue de Baunay
- 26, rue des Sablons
- 27,uelle de la Place Maison Provini

Legs Salmon
Pouvoirs

Le conseil, sur la demande de M^r le Maire
donne tous pouvoirs et autorisations à l'effet de
passer et signer tous actes pour l'acceptation du
legs Salmon, donner toutes décharges à la succession
de M^{me} V^{ve} Salmon et généralement faire ce qui
sera nécessaire à Monsieur Paul Blondel Maire

(Handwritten signatures and names)
Blondel, Cadot, Jérot, Co-Dun
Bernabé, Guillen, Le moulin
Gues, Allévier, Lemerle, G. Amable
Abbeville, Lefèvre
A. Dupuy

Séance du 31 octobre 1929

Du Vendredi 25 octobre 1929.
Convocation du Conseil Municipal pour le Jeudi 31
octobre 20 heures 15 pour y délibérer sur les affaires
portées à l'ordre du jour.

le Maire
(Signature)

L'an mil neuf cent vingt neuf, le Jeudi 21 octobre 20 heures 15, le conseil Municipal d'Orsay, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Fauc Blondel Maire

Étaient Présents: MM^{rs} Blondel Maire, Cadot, Leroux Dreu, adjoints, Delbès, Bemmerle, Marotte, Vilain, Demoucluy, Bertrand, Guillemard, Dumarand, Lefèvre, Chouveau, Guy, Dupré, Stevenin, Hermabœufière

Absents excusés: MM^{rs} Bevasseur, Prévost, Janottin.

Le conseil choisit pour secrétaire M^r Delbès, lequel fait lecture du procès verbal de la précédente séance qui est adoptée à l'unanimité, sans observations.

Le Conseil donne acte à Monsieur le Maire de diverses correspondances: "Élargissement du Pont de l'Yvette". Lettre de la 1^{re} Assurance Mutuelles. accordant une subvention de 800 francs pour la moto pompe incendie. Lettre de M^r Cord géologue.

Correspondances

Envoyé le 5/11 29

Reçu le 14/11 29

Cours Complémentaire

des Jeunes filles (section cours d'anglais (Vote de crédit)

Envoyé le 5/11 29

Reçu le 14/11 29

Comité Central

d'Études pour la mise en exploitation de la ligne Paris - Chartres

Subvention 29

Envoyé le 5/11 29

Balayage des Ecoles.

Vote de crédit

Construction d'un Bureau de Poste

sur l'emplacement de l'ancien presbytère.

Envoyé le 5/11 29

Reçu le 14/11 29

Le conseil a pris en connaissance d'une lettre de M^{lle} Roux Directrice de l'École des filles demandant une augmentation de 300 francs par an à M^{lle} Saunders - Professeur du cours d'Anglais à l'école des filles, vote la somme de 75 francs à prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours.

M^r le Maire donne connaissance au Conseil, d'une lettre du Comité Central d'Études pour la mise en exploitation de la ligne de Paris - Chartres, demandant une subvention. Le conseil, vote la somme de 200 francs à ce Comité à prélever à l'art 94 - de l'exercice en cours.

Le conseil vote un supplément de crédit 350 francs pour le balayage des classes et allumage des feux dans les écoles à prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours.

M^r le Maire expose la situation et donne connaissance du rapport de M^r Dumarand, rapporteur de la Commission des Finances; Le Conseil, repousse la demande d'ajournement déposée par M^r Delbès par 10 voix contre 8 et décide par 10 voix contre 8 la construction d'un bureau de Poste, sur l'emplacement de l'ancien presbytère.

Plan d'aménagement

Lavoirs

Billards

Lotissement du Val
d'Orsay (avis)59^h 29

M. le Maire dépose le plan d'aménagement sur le bureau pour examen et avis. Le Conseil, renvoi à la Commission des chemins ce dossier, qui se réunira le 7 novembre prochain. L'étude de la question des lavoirs a été renvoyée à la Commission des travaux. La question du remplacement des billards sur le mardi a été renvoyée à la Commission des chemins à laquelle se joindra M. Demoucluy horticulteur.

M. le Maire soumet au Conseil, le dossier de constitution de l'association syndicale dite "du Val d'Orsay". Il fait remarquer que toutes les formalités, prévues dans l'arrêté Préfectoral du 25 août 1929 ont été accomplies.

M. le Maire fait remarquer que le programme des travaux ne s'applique qu'à la pose de canalisation d'eau de gaz et d'électricité; il ajoute que le projet ne comporte aucune canalisation d'égout en vue d'assurer l'évacuation des eaux ménagères;

Le Conseil, délibère, Emet un avis favorable sur le projet de constitution de l'association syndicale autorisée du lotissement du Val d'Orsay sous les réserves suivantes: Demande que le programme soit complété 1° par les dépenses nécessaires de l'établissement d'un réseau de canalisation d'égouts en vue d'assurer l'évacuation des eaux ménagères et pour permettre ultérieurement à la commune de pouvoir faire classer dans la voirie urbaine publique toutes les rues du lotissement.

Invite le syndicat à faire les démarches nécessaires pour le reculement à 1^m 50 des clôtures le long du chemin de la rue Mademoiselle en exécution du programme d'aménagement approuvé par arrêté préfectoral du 29 novembre 1926 et en vue de la cession gratuite et immédiate à la commune de la bande de terrain de 1^m 50 sur toute la longueur du lotissement.

Lotissement Le Coteau

Envoyé le 5/11 29

Reçu le _____

M^r le Maire donne lecture au conseil de la lettre de M^r le Préfet en date du 18 octobre 1929, conduisant au rejet du dossier de constitution de l'association syndicale autorisée "Le Coteau" dans le cas où le Conseil Municipal maintiendrait son refus de classement ultérieur des voies à construire, sous le prétexte qu'elles n'ont que 6 mètres de largeur.

M^r le Maire donne connaissance de la délibération du conseil du 3 août 1929.

Il demande au conseil de délibérer à nouveau sur la question.

Le Conseil, Délibère,

Décide qu'à titre exceptionnel et en raison de pentes rapides sur tous sens, la commune ne refusera pas le classement des voies du lotissement du Coteau, lorsque ces voies auront été aménagées conformément aux dispositions de la loi du 15 mars 1928.

Le conseil, décide qu'une adjudication aura lieu le 2 décembre 1929 à la Mairie, à 10 heures du matin, sur soumissions cachetées, pour l'enlèvement des boues, immondices et ordures ménagères dans la ville d'Orsay pendant l'année 1930.

Désigne M^r Guy et Vilain conseillers municipaux pour assister M^r le Maire dans cette opération; que la commission se réserve le droit d'écarter tout soumissionnaire qui ne lui paraîtrait pas présenter toutes les garanties suffisantes.

Le Conseil, sur la proposition des Maîtres et Maîtresses des écoles communales, fixe ainsi qu'il suit, les 6 jours de congés supplémentaires.

Les 27, 28-30-31 décembre 1929.

les 10 juin, le lendemain de la Fête de la rosière.

M^r Bouchon François, domicilié à Orsay, route de Bures, depuis 6 ans, père de 5 enfants de moins de 13 ans, ayant son domicile de secours à Orsay admis en 1^{ère} partie.

M^r Delille Prosper Marie, âgé de 76 ans, né le 19 septembre 1858 à Valenciennes (Nord)

Adjudication des ordures ménagères en 1930

Envoyé le 5/11 29

Reçu le 7/11 29

Ecoles Congés

Envoyé le 5/11 29

Reçu le 9/11 29

Assistance aux familles nombreuses

Envoyé le 5/11 29

Reçu le _____

Assistance aux vieillards

Envoyé le 5/11 29

L'an mil neuf cent vingt neuf, le mardi 10 décembre, 20 heures 15, le conseil Municipal d'Orsay, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses réunions, sous la Présidence de Monsieur Paul Blondel Maire.

Étaient Présents: M. M^{rs} Blondel Maire, Cadot, Leroux, Dreun adjoints, Delbès, Lemerle, Levasseau, Marotte Vilain, Demoucluy, Bertrand, Guillemard, Prévost, Dumaraud, Lefeuvre, Chouvenin, Guy, Dupré, — Stevanin, Hennabessière.

Absent: M. Janottin, décidé.

Le conseil choisit pour secrétaire M. Delbès, lequel fait lecture du procès verbal de la précédente séance, qui est adopté à l'unanimité.

Le conseil donne acte à M. le Maire, de diverses correspondances. Une lettre de la St^e Coopérative d'habitations à Bon Marché de la Vallée de Chevreuse demandant la garantie communale, pour la construction des 2 pavillons individuels sur la commune d'Orsay. Le Conseil renvoie cette affaire à la Commission des Finances

Demande de relèvement d'indemnité de M. l'Ingénieur Voyer (Vote de crédits)

Envoyé le 13/12 29

Reçu le 13/12 29

M. le Maire donne connaissance au conseil d'une demande de relèvement d'indemnité de M. l'Ingénieur Voyer.

Le conseil, vu la demande de M. l'Ingénieur vote la somme de mille francs pour 1930 par 16 voix ce qui portera l'indemnité annuelle à 2500 fr. cette somme de 1000 francs à prélever sur les fonds libre de l'exercice.

Demande d'augmentation du Secrétaire de la Mairie (Vote de Crédits)

Envoyé le 13/12 29

Reçu le 17/12 29

M. le Maire donne connaissance au conseil d'une demande du Secrétaire de la Mairie sollicitant que son traitement mensuel soit porté de 900 francs à 1200 francs.

Le Conseil, après avoir eu connaissance de cette demande, vote la somme mensuelle de 300 fr au secrétaire de la Mairie, et demande à M. le Maire que les bureaux de la Mairie soient ouverts au public jusqu'à 17 heures. si le Secrétaire y consent. Le Secrétaire ayant été consulté a adhéré